



PROGRAMME
D'EFFICACITÉ ÉLECTRIQUE

OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS DE SERVICE

jusqu'à

CHF 16'000.-
de subvention

CHANGER D'ÉCLAIRAGE OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES

Dans les bâtiments de service (bureaux, bâtiments commerciaux, écoles, parkings, etc.), des lampes efficaces et une commande appropriée assurent une luminosité suffisante avec une faible consommation d'énergie.

Avec la méthodologie de la norme SIA 380/4 (l'énergie électrique dans le bâtiment), les conditions cadre pour une planification optimale de l'éclairage sont définies. Cette méthodologie prend en compte, entre autres critères, le choix des luminaires, la conception des locaux, mais aussi la commande de l'éclairage, et indique les valeurs limites de la consommation d'énergie.

RÉSERVEZ VOTRE SUBVENTION

La demande d'aide financière doit impérativement être déposée avant le début des travaux.

Le remplacement d'un éclairage fixe fait l'objet d'une aide financière de CHF 8.-/m² de surface nette de plancher des locaux où l'éclairage a été renouvelé, pour autant que le nouveau système permet d'économiser au moins 16 kWh/m² par an.

Seuls les projets d'éclairage qui induisent une subvention minimale de CHF 1'600.- et au maximum CHF 16'000.- sont éligibles, ce qui correspond à une surface nette de plancher des locaux où l'éclairage a été renouvelé comprise entre 200 et 2'000 m². De plus, le montant de la subvention ne doit pas dépasser 25% des coûts d'investissement.

PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉLECTRIQUE DE PROKILOWATT

Ce programme d'efficacité électrique qui a été lancé le 1er octobre 2014, participe à des investissements visant la réduction de la consommation d'électricité. Valable pour tous les bâtiments de service existants du territoire des cantons de Neuchâtel et du Jura, il vise le remplacement d'équipements et d'installations mis en place avant le 31.12.2010.

Ce programme d'efficacité électrique est financé et soutenu par ProKilowatt (sous la gestion de l'Office fédéral de l'énergie OFEN). Le service de l'énergie et de l'environnement du canton de Neuchâtel et la section de l'énergie du service du développement territorial du canton du Jura gèrent la communication relative au programme. L'entreprise Effienergie contrôle les dossiers, les valide et verse les subventions.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Les conditions générales de soutien et le lien vers le formulaire de demande se trouvent sous: www.ffiwatt.ch. La saisie des données se fait uniquement par voie électronique.

Pour des informations complémentaires, veuillez-vous adresser à:

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Service de l'énergie et de l'environnement
Section Energie et immissions

Fabien Wetli

Responsable du centre de conseils InfoEnergie
Rue du Tombet 24 - CH-2034 Peseux

+41 32 889 67 30
fabien.wetli@ne.ch
www.ne.ch/energie

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service du développement territorial
Section de l'énergie

Michel Frey

Responsable de l'efficacité énergétique
Rue des Moulins 2 - CH-2800 Delémont

+41 32 420 53 10
michel.frey@jura.ch
www.jura.ch/energie